

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 18 DECEMBRE 2014

Présents : Nicole AERN ; Elisabeth BARRAL ; Xavier BELLAMY ; Jean-Paul CARDALIAGUET ; Jean-Jacques CAZALBOU ; Geneviève DURAND-SENDRAIL ; Elisabeth GIACHETTO ; Christian HUGUES ; Gérald LAGACHERIE ; Jean-Pierre LAGUENS ; Romain MALPAS.

Absents excusés : Gérard BOUDON ; Sandra DELGADO ; François MARTINEZ ; Leanne PITCHFORD.

Pouvoirs donnés : Sandra DELGADO (à Elisabeth BARRAL) ; Gérard BOUDON (à Christian HUGUES) ; François MARTINEZ (à Xavier BELLAMY) ; Leanne PITCHFORD (à Gérald LAGACHERIE)

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Xavier BELLAMY.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Novembre 2014.

Remarque : Il est souligné que la décision d'adoption de tarifs dégressifs pour la cantine de l'école primaire de Clermont le Fort reste à prendre en accord avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal sur la base des éléments communiqués en séance.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 14 voix

(arrivée de Geneviève SENDRAIL à 20h15)

2. Délibération concernant la rémunération de l'agent recenseur pour le recensement de la population en 2015

Madame le Maire rappelle que la commune doit réaliser l'enquête de recensement de la population du 15 Janvier au 28 Février 2015. Un arrêté a été pris concernant la désignation du Coordonnateur et celui concernant la désignation de l'agent recenseur sera pris prochainement. Une dotation forfaitaire sera attribuée par l'Etat à la commune à cet effet. Le montant de cette dotation sera de 1164€, calculé sur la population de l'année N-1. Madame le Maire propose d'affecter pour partie cette somme au coordonnateur et pour partie à l'agent recenseur. Après débat, il est décidé d'approfondir la légalité de cette proposition. Dans l'attente, Madame le Maire propose d'affecter l'intégralité de la dotation au financement de l'opération de recensement.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

(Arrivée de Sandra DELGADO à 20h 30)

3. Délibération concernant la demande de garantie d'un éco prêt de 36000€ contracté par PROMOLOGIS pour des travaux à effectuer sur 4 logements au lieu-dit « La Ramière »

Madame le Maire rappelle le détail de la demande de PROMOLOGIS et lit le compte rendu de l'avis transmis par le service juridique de l'AMF31, consulté sur ce point ; la demande de PROMOLOGIS est légale, mais la commune n'a pas d'obligation particulière à répondre positivement.

La Commission Finances confirme d'une part l'existence d'une garantie déjà accordée sur le même ensemble en 2012 pour un montant d'environ 140 000€, d'autre part l'évaluation chiffrée des risques encourus par la commune pour un tel engagement (qui nécessite une provision annuelle à affecter sur les prochains budgets).

Mairie de Clermont-le-Fort République Française

Après débat contradictoire au sein du conseil, Madame le Maire propose de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Approuvé par les présents et représentés Pour : 13 voix, Abstention: 2 voix soit 15 voix

4. Délibération modificative budgétaire n°3

La Commission Finances précise les réajustements opérés concernant principalement la ventilation du poste « **dépenses imprévues de fonctionnement** » et la régularisation comptable d'une écriture concernant le « **solde d'exécution d'investissement reporté** » de l'exercice précédent.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame le Maire propose l'adoption de la DM n°3.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

5. Déclaration d'intention d'aliéner (point supplémentaire non prévu initialement à l'ordre du jour)

Affaire : parcelle cadastrée B n°35

Madame le Maire propose de ne pas préempter.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

6. Délibération concernant la désignation de délégués communautaires (point supplémentaire non prévu initialement à l'ordre du jour)

Suite à la décision du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20/6/14 et dans le cadre de la recomposition du Conseil de Communauté du Sicoval, le Conseil Municipal doit désigner les délégués communautaires de Clermont le Fort dans l'ordre du tableau comme prévu pour les communes de – 1000 habitants.

Madame le Maire propose de confirmer que les délégués communautaires sont Elisabeth BARRAL en sa qualité de maire de la commune et Gérald LAGACHERIE (suppléant) en sa qualité de 1^{er} adjoint.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

7. Points divers

7.1 La commune va lancer conjointement avec la commune d'Aureville une enquête à propos de la COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE).

7.2 Une étude va être lancée à fin de doter les bâtiments publics de la commune d'alarmes anti-intrusion et incendie.

7.3 Il est décidé la création d'une COMMISSION EVENEMENTIELLE de la commune. Cette commission sera animée par Sandra DELGADO, Bethy GIACHETTO et Nicole AERN.

7.4 Déclaration

Sur demande d'un groupe de conseillers municipaux, une déclaration adressée à Madame le Maire est lue
Et signée en séance par 7 conseillers présents ,
Et 2 absents représentés .

Mairie de Clermont-le-Fort République Française

Texte de la déclaration :

« Elisabeth,

Le 1^{er} décembre dernier, par courrier électronique, tu nous as informés de ta désignation comme suppléante d'Arnaud Lafon, candidat aux prochaines élections départementales de mars 2015.

Tu espérais pouvoir compter sur notre soutien lors de la campagne qui précèdera ces élections.

Cette décision, qui n'a été **précédée d'aucune information ni concertation au sein de notre équipe**, est désormais publique.

Notre conseil municipal se réunit aujourd'hui en session plénière pour la première fois depuis cet envoi.

Nous sommes plusieurs conseillers municipaux à considérer que ta décision, te plaçant, maire de Clermont-le-Fort, aux côtés du maire de Castanet-Tolosan **marqué politiquement**, positionne de fait notre commune sur **les échiquiers politiques** intercommunal et départemental à court terme, voire régional et national à moyen terme.

Or, l'engagement que nous avons pris devant les citoyens de notre commune est **fermement apolitique**. Cette décision suscite donc déjà des réactions interrogatives légitimes de la part d'administrés et de partenaires institutionnels de la commune.

En conséquence, nous sollicitons la tenue, dont nous souhaitons **fixer la date aujourd'hui**, d'une **réunion interne réunissant l'ensemble du conseil municipal** pour **trouver une solution** ».

Suite à cette communication et après débat, Madame le Maire a indiqué avoir pris bonne note de cette déclaration et indiqué aux conseillers municipaux qu'elle les informerait de la suite qu'elle voudra bien donner à leur demande de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00